



Direction Générale Adjointe
Proximité et Services à la Population
**Direction du commerce, de l'artisanat
et du domaine public**
Pôle Gestion du Domaine Public

☎ 04.95 51 78 65.
📠 04.95 51 78 64
commerce@ville-ajaccio.fr

Mise en concurrence pour la création de 2 aires de stationnement temporaire pour les petits trains touristiques du 1^{er} mars au 31 décembre 2021 sur la commune d'Ajaccio.

FORMULAIRE D'OFFRE

Joindre à ce formulaire :

- le règlement de consultation, paraphé à chaque page, et signé avec la mention « lu et approuvé », accompagné de l'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée ;
- le formulaire d'offre, complété, daté et signé ;
- un extrait KBis datée de moins de 3 mois ;
- copie de la CNI/passeport du représentant légal de l'entreprise ;
- attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF ;
- une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant l'exercice des activités économiques visées par la présente consultation et valable pour la période;
- l'attestation de contrôle technique / bureau contrôle portant mention des caractéristiques techniques et de performances du matériel ;

La Ville d'Ajaccio se réserve le droit de demander la communication de tout état manquant, cité ci-dessus.

Date limite de réception des offres : Le 22 février 2021 à 12h

CANDIDAT :

Nom, Prénom :

.....

Adresse :

.....

Ville :

.....

Agissant en qualité de représentant d'une société (nom de la société et adresse du siège social)

.....

Téléphone :

.....

Adresse mail :

.....

Critère montant de la redevance :

1) Critère montant de la redevance : montant de la redevance annuelle réglée par le candidat est fixé à 8 € par m²/mois + % de la part variable supérieure ou égale à 3% (décision municipale n°2019-145)

Ce critère sera examiné à concurrence de 50 % dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions seront classées par ordre décroissant de prix.

Critère de prix du service :

Ce critère sera examiné à concurrence de 30 % dans le cadre du jugement des offres.

Il est composé de deux sous critères :

1er sous critère : capacité technique du candidat (fiabilité et niveau de performance du matériel utilisé...) et du suivi des procédures obligatoires de vérification et maintenance technique pour une valeur de 20%

2^{ème} sous critère : expérience antérieure du candidat, pour une valeur de 10%.

Critère de faisabilité technique et capacité du candidat:

3) Critère du prix du service : montant du prix public pratiqué unitaire.

Les propositions seront classées par ordre croissant de prix.

Ce critère sera examiné à concurrence de 20% dans le cadre du jugement des offres.

Les propositions du candidat feront l'objet d'états détaillés à joindre au formulaire d'offre.

Signature (et cachet) du candidat